L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 21 FEVRIER 1877. — 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN. 21 FEVRIER

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Vincent & Co., à leurs salles de vente, Nos 62 et 64, rue de la Douane—grande vente à crédit de marchandises étrangères et du pays, alpacas noirs, broderies, &c. Aussi, 200 caisses de chaussures.

Par D. E. Morphy & Son, au No. 149 rue Bienville, entre Gired et Lafayette—stock de groceries, vins, liqueurs, &c.

Stock de groceries, vins, liqueurs, faïence, etc.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Mercredi 21 février 1877.

ACADÉMIE—A midi et le soir, Saratoga or Pistols for Seven.

L'hypocrisie radicale.

Le sénateur Bogy a dénoncé et flétri, en plein Sénat des Etats-Unis, le juge Bradley, le quinzième membre du tribunal arbitral, pour avoir décidé dans le cas de la Louisiane, le contraire de ce qu'il avait décidé dans le cas de la Floride. La censure était méritée. Mais il est un autre membre du tribunal qui doit être dénoncé au mépris des honnêtes gens, c'est celui qui a présenté le bill électoral et, qui a joué le rôle le plus hypocrite pour faire tomber les démocrates dans le piège. Nous voulons parler du sénateur Edmunds.

Un simple rapprochement suffira pour faire apprécier la duplicité qu'a montrée ce personnage.

Avant qu'il fût question du bill électoral, cet Edmunds avait fait ordonner par le Sénat des enquêtes dans les Etats litigieux du Sud. Voici le texte d'une des résolutions présentées par lui.

Résolu, que le dit comité s'enquérera de l'éligibilité d'après la Constitution des Etats Unis de toute personne qu'on allègue avoir été inéligible le 7 novembre dernier comme électeur présidentiel et à laquelle un certificat d'élection a été ou sera délivré par l'autorité exécutive de tout Etat, et recherchera si la nomination des électeurs ou de ceux qui prétendent l'être, a été faite soit par force, soit par fraude, soit par tous moyens autres qu'en conformité avec la constitution et les lois des Etats Unis et les lois des Etats respectifs et si la dite nomination ou l'action des dits électeurs a été, en aucune façon, entravée inconstitutionnellement ou illégalement.

Un sénateur ayant soutenu que la résolution n'allait pas assez loin et qu'il y avait lieu d'autoriser une investigation sur la conduite des Bureaux de compilateurs et de faire vérifier les votes réellement donnés dans les Etats, le sénateur Edmunds a répondu que la proposition du sénateur Whyte, du Maryland, était contenue en substance dans sa dernière résolution citée plus haut, attendu que les propre résolution couvrait "tous les aspects possibles du cas dans les trois Etats, la fraude, la force, la violence ou tous autres moyens employés dans la nomination des électeurs ou dans leur conduite." Il a insisté sur ce que sa résolution embrassait tout le sujet.

Lorsque M. Edmunds a proposé et soutenu le bill électoral, les enquêtes ordonnées avaient suivi leur cours et nul ne pouvait supposer que le bill eût pour objet de les écarter.

M. Edmunds était le rapporteur du bill et, en expliquant l'objet de la mesure, il a proclamé bien haut que cet objet était un examen complet et honnête de la question présidentielle.

Ce même sénateur Edmunds a été choisi comme l'un des membres du tribunal arbitral et il est l'un de ceux qui ont voté et signé la décision relative à la Louisiane qui déclare les électeurs de Hayes dûment nommés en Louisiane, décision de laquelle nous extrayons les points suivants :

La commission décide, à la majorité, qu'il n'est pas compétent, d'après la Constitution et la loi, d'admettre des preuves en dehors des papiers ouverts par le président du Sénat en présence des deux Chambres, pour prouver que les personnes autres que celles régulièrement certifiées élues par le gouverneur de l'Etat, conformément à la détermination de leur nomination par les compilateurs d'élection dans le dit Etat, avant l'époque fixée pour l'accomplissement de leurs devoirs, avaient été nommées électeurs, ou par contre preuve, de montrer qu'elles ne l'avaient pas été ou que la déclaration des dits compilateurs n'était pas conforme à la vérité et aux faits.

La dite Commission, à la majorité, étant d'opinion qu'il est de la compétence des deux Chambres réunies du Congrès de compter les votes pour président et vice-président et de juger les questions qui peuvent être soulevées, est aussi d'avis qu'il n'est pas compétent de prouver qu'une des dites personnes nommées électeurs occupait un emploi d'honneur ou de profit sous les Etats-Unis au moment où elle a été nommée, ou qu'elle était inéligible en vertu des lois de l'Etat, ou d'admettre aucune autre preuve offerte concernant les dits certificats et papiers.

La Commission est aussi d'avis, à la majorité, que les compilateurs d'élection (returning officers) qui ont compilé les votes de l'élection pour électeurs en Louisiane, étaient un corps légalement constitué en vertu de la Constitution, et qu'une vacance dans le dit corps ne viciait pas ses actes.

Ainsi, le même sénateur qui trouvait que le Sénat avait le droit pour s'éclairer lors du compte des votes, d'ordonner une enquête sur l'éligibilité des électeurs et sur l'emploi de la force, de la fraude ou de tous moyens illégitimes dans la nomination de ces électeurs, devenu membre du tribunal arbitral, se convertit subitement à la théorie absolue du droit des Etats, et rejette toutes les preuves offertes même celles ordonnées par le Sénat à sa requête. Ces preuves étaient contraires aux candidats de son parti. Le tour était joué et les démocrates de la Chambre étaient liés par le bill électoral.

Fiez-vous donc à de pareils hommes!

LE PROCHAIN PRÉSIDENT.—Grant a été le président de la force, issu du triomphe de la force. Le *Sun*, anticipant la décision sur le cas de la Louisiane, dit que le prochain président sera le président de la fraude.

Les républicains disent que leurs huit frères de la commission décideront le cas de la Louisiane comme ils ont décidé celui de la Floride, que la même ligne de conduite sera suivie jusqu'à la fin de la liste des Etats, et que le résultat sera la déclaration de l'élection de Hayes. Si telle doit être la fin de la longue lutte, le parti républicain fera bien de considérer la manière dont le titre en vertu duquel Hayes prendra l'emploi de président. La commission refuse, à une voix de majorité, de s'enquérir si Tilden a eu pour lui les Etats de la Floride et de la Louisiane, et si les électeurs de Hayes ont été comptés par fraude, il y aura dans le pays entier une preuve si complète et si certaine de ces faits qu'ils ne pourront être contestés que par les plus ignorants ou les plus éhontés des hommes de parti. Si Hayes entre dans la Maison Blanche, tel sera le titre en vertu duquel il l'occupera. Le temps ne guérira pas ses défauts et ne changera pas ses qualités. Se prévalant d'un titre souillé par la fraude, il sera appelé dans l'histoire "The fraudulent President."

—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Hier le comité sur les affaires étrangères a examiné le mémoire de MM. Evarts, Morgan, Bryant, Wickham et autres citoyens de New York, appelant l'attention sur le projet du peuple français d'élever une statue colossale de "La Liberté éclairant le Monde" dans la rade de New York, en commémoration du centième anniversaire de l'indépendance américaine.

Le comité a décidé de recommander le passage d'une résolution des deux chambres, à présenter prochainement par M. Hewitt, acceptant l'offre du peuple français, et invitant le président à désigner un endroit convenable sur les propriétés du gouvernement dans le port de New York, sur Bedloe ou Governor's Island, et à prendre des mesures pour l'inauguration de la statue et son entretien comme phare.

Ne dormez pas,
Ne vous reposez pas
Non plus
Avant d'avoir acheté
Un billet de dix piastres
Au
tirage extra
de la
Loterie de la Louisiane,
Mardi, 6 mars.

Un cheval de Troie.

Timeo Danaos et dona ferentes.

Il y avait dans l'antiquité un brave petit peuple qui, grâce à de solides remparts, avait pu résister à la formidable coalition de tous les peuples de la Grèce. Le siége de Troie avait duré dix ans, sans que les remparts eussent été entamés et la résistance amoindrie. C'est alors que le chef le plus rusé des Grecs, celui qu'Homère appelle le sage Ulysse et qu'en américain on appellerait *smart*, imagina le stratagème suivant. Les Grecs feignirent d'être divisés et cessèrent leurs attaques, puis quelques-uns d'entr'eux construisirent un gigantesque cheval de bois qu'ils offrirent aux Troyens comme gage de réconciliation. Les Troyens, confiants et crédules, acceptèrent, mais, pour faire entrer le cheval dans leur ville, ils durent faire une brèche à leurs remparts. Le lendemain, les Grecs réunis de nouveau, donnaient l'assaut et pénétraient par la brèche, pendant que ceux de leurs guerriers que recélaient les flancs du cheval de bois, attaquaient les Troyens par derrière.

L'histoire se répète. Les démocrates, vainqueurs au scrutin du 7 novembre, pouvaient grâce aux remparts de la constitution, résister à toutes les attaques de leurs adversaires. C'est alors que les républicains ont renouvelé le stratagème d'Ulysse. Ils ont feint de se diviser et l'un d'eux a offert aux démocrates un cheval de Troie sous forme d'un bill électoral. Les démocrates pour accepter ce fatal présent, ont dû faire une brèche aux remparts de la constitution et ils se sont trouvés exposés sans défense aux attaques de leurs adversaires, pendant que des flancs du cheval de bois portaient des coups qui ne pouvaient être parés.

Mais à peine cette funeste leçon vient-elle de jeter le désarroi dans les rangs de ce grand parti national qui mettait il y a trois mois en ligne 4,300,000 votants unis comme un seul homme, qu'une fraction importante de la démocratie se montre encore disposée à accepter les offres fallacieuses des républicains sans réfléchir que ces offres cachent peut-être un nouveau piége.

Le jeu des chefs républicains est évidemment de jeter la division dans les rangs des démocrates et de rompre en deux ou en trois tronçons ce grand et encore redoutable parti pour avoir ensuite raison de chacun d'eux comme le dernier des Horaces eût raison des trois Curiaces en les séparant.

N'est-il pas imprudent de la part des démocrates du Sud, d'aller au-devant des désirs de leurs ennemis et de se montrer prêts à conclure des marchés qui peuvent être aussi dangereux qu'ils sont peu honorables ?

Les circonstances commandent, il nous semble, une grande circonspection. Si les démocrates du Nord ont failli à leur mission et à leur devoir, et compromis la cause générale de la démocratie, les démocrates du Sud doivent à leur propre honneur de s'abstenir de porter le coup de grâce à leur propre parti. Leur intérêt, d'accord avec leur dignité, leur enjoint de ne pas ajouter foi trop facilement aux promesses d'ennemis sans scrupules, qui, après avoir remporté une première victoire par la ruse et la fraude, ne reculeront ni devant le mensonge ni devant le parjure pour assurer les fruits de cette victoire.

La perfidie, dont viennent de faire preuve les républicains, n'est-elle pas de date trop récente pour ne pas mettre en garde les démocrates contre de nouvelles propositions, et n'est-ce pas le cas de rappeler les paroles du sage troyen :

Timeo Danaos et dona ferentes.

UNE BONNE SUGGESTION.—Il a été question hier dans la chambre des représentants d'un bill, présenté par Mr Young, de Claiborne, pour autoriser la vente des médicaments dans les paroisses rurales, en gros et au détail, sans être obligé d'avoir deux licences pour cela.

Mr Brady, de St. Tammany, a proposé comme amendement, que la vente de poisons tels que la strychnine, l'arsenic, etc., soit strictement prohibée, à moins que ce ne soit par un pharmacien autorisé et par ordonnance de médecin.

L'importance d'un pareil amendement ne peut être mise en doute. On tremble rien qu'en songeant auxquels dangers les populations des paroisses rurales peuvent être exposées si l'on permet à n'importe quel marchand, à n'importe quel propriétaire d'un café borgne, de vendre au premier venu des drogues meurtrières, sans contrôle aucun de la part des autorités paroissiales ou municipales.

C'est une lacune dans la loi actuelle qu'il est nécessaire de combler sans retard.

—Parmi les passagers arrivés du Havre par le *Canada* la semaine dernière, figure M. Max Outrey, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la République française auprès du gouvernement des Etats-Unis.

—Le *Herald*, dit le *Messager franco-américain*, a reçu communication d'un projet de réformes financières dû à M. Henri Cernuschi, l'économiste français dont nous avons signalé précédemment la présence aux Etats-Unis. M. Cernuschi propose la conclusion à Londres d'un emprunt 4 pour cent dont le produit serait affecté au remboursement en or des greenbacks. Cet emprunt permettrait de reprendre les paiements en espèces dès le 1er janvier prochain. Il devrait toutefois coïncider, selon M. Cernuschi, avec le rétablissement du double étalon monétaire.

Quarante
Mille
Piastres
Est le lot capital
Au tirage extra
de la
Loterie de la Louisiane
Qui se tire
Mardi
6 mars.

CONTINENTAL GUARDS.—C'est le jeudi soir, 22 février, anniversaire de la naissance de Washington, que sera donné à la salle St-Patrick le bal paré et masqué des Continental Guards. Ce bal est une grande affaire sur laquelle on trouvera tous les renseignements désirables dans une annonce insérée plus loin.

Quant à la procession, elle partira de l'Armory Hall pour gagner la rue Poydras, et passera ensuite rue du Canal, rue des Remparts, Esplanade, Royale, du Maine où elle fera une halte. De la rue du Maine, elle se portera à la rue de Chartres; de là à la rue du Canal, rue du Camp jusqu'à la rue Calliope. Elle suivra cette rue jusqu'à la rue des Magasins et de cette rue, par la rue Race, elle se rendra à la place du Colisée, où il y aura une parade.

La compagnie doit se trouver à l'Armory à midi pour être prête à marcher à midi et demi.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—"Saratoga" a été joué hier soir à l'Académie et le sera encore aujourd'hui, mais pour la dernière fois, en matinée. Les dames feront donc bien de profiter de cette occasion pour entendre une charmante comédie. L'affiche nous annonce pour ce soir le "Great Divorce Case."

DR. A. POINCY.—Le Dr. A. Poincy dont nous avons annoncé l'arrivée à la Nile-Orléans, offre ses services professionnels au public dans une annonce que nous insérons plus loin. Il donne des consultations en français, en anglais, en italien et en allemand, au No. 207 rue Royale, de 7 à 8 heures du matin, et de 5 à 6 heures du soir. Il vaccinera aux mêmes heures. L'épidémie de variole qui sévit ici depuis quelques semaines devient si menaçante que les familles ne sauraient trop se hâter de recourir à la revaccination.

—D'après le dernier recensement, le chiffre de la population de Lyon est aujourd'hui de 342,417 habitants. Il en résulte que depuis 1872, la population s'est accrue de 19,000 habitants.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance du 20 février 1877.

La séance est ouverte à midi. M. Wiltz occupe le fauteuil. Dix-neuf membres sont présents.

Mr Eustis, au nom du comité judiciaire, fait un rapport qui conclut à l'adoption des bills Nos 60 et 64 du Sénat, avec amendements.

Le comité d'éducation se prononce pour le rejet du mémoire du "Concord Institute," demandant la prohibition du débit de boissons alcooliques dans les limites de la ville de Shiloh—les lois actuelles remplissent le but désiré.—Le même comité fait un long rapport sur l'état de l'Université de Baton Rouge, et recommande que le comité de finances et le comité judiciaire soient chargés de suggérer les mesures nécessaires.

Mr Perkins, président du comité de santé et de quarantaine, fait un rapport défavorable sur le bill No 41 du Sénat.

Est soumis au comité de police un bill de M. Garland rappelant la loi qui pourvoit au paiement de la milice et des policemen envoyés dans les paroisses dans les cas d'émeutes.

M. Breaux présente un bill qui change les bornes de la partie Est de la paroisse Pointe Coupée.

Le Sénat adopte définitivement le bill No 63 du Sénat qui modifie les sections 1419 et 1421 des Revised Statutes de la Louisiane et autorise les candidats aux places d'Etat à contester l'élection de leurs concurrents devant les tribunaux; le bill No 65 du Sénat (avec amendements) qui autorise la consolidation de compagnies de chemins de fer.

La Chambre fait annoncer au Sénat qu'elle consent à un comité de conférence sur le bill No 54 qui autorise la remise de pénalités encourues pour taxes.

Le bill No 18 du Sénat relativement aux frais de procédures criminelles dans toutes les paroisses et à la Nile-Orléans, est mis à l'ordre du jour de vendredi prochain. L'impression en est ordonnée. (Nous en donnerons une analyse en temps opportun.)

Est déposée, momentanément, sur le bureau une résolution de Mr Eustis, qui déclare que Mr Eads, par les travaux exécutés à l'embouchure du Mississippi, s'est montré digne de la confiance de la Louisiane et de la nation.

Le bill qui a trait à l'effet des pardons et exige que les officiers reconnaissent les personnes qui ont été graciées, est mis à l'ordre du jour de samedi prochain.

Le Sénat se joint à la Chambre afin de procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis. Après le premier tour de scrutin, il rentre dans sa salle. Mr Wiltz est au fauteuil. Vingt membres répondent à l'appel.

L'ordre du jour appelle le bill No. 67 du Sénat relativement à l'éducation publique.—Il est lu une seconde fois.

Mr. Steven annonce que le comité de conférence sur le bill No. 54 du Sénat relativement à la remise des pénalités pour taxes, recommande à la Chambre de renoncer à son amendement.

Le bill de Mr. Breaux, qui change les bornes de la partie Est de la paroisse Pointe-Coupée, est soumis au comité des affaires de paroisses.

Le Sénat s'ajourne à demain, mercredi, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures et demie par Mr Leeds, d'Orléans, qui déclare un quorum présent.

La prière est dite par le révérend Mr Percival.

Avis est donné des bills suivants :

Par Mr Bowden, de Franklin, un bill pour autoriser les droguistes en gros, dans les paroisses rurales, à vendre au détail, sans payer une licence additionnel e.

Lu deux fois, en vertu d'une suspension des règlements, et référé au comité judiciaire.

Par Mr Newsom, de Tangipahoa, un bill pour dispenser de l'âge de majorité le mineur Horace Hunt y Barlow de la paroisse Tangipahoa.

Le bill est lu deux fois en vertu d'une suspension des règlements et référé au comité judiciaire.

Le bill No 54 du Sénat, amendé par la Chambre, est appelé ; le Sénat ayant informé la Chambre qu'il n'acceptait pas les amendements.

La Chambre décide de nommer un comité de conférence pour s'entendre avec un comité du Sénat, relativement à ce bill.

Le bill a pour objet de remettre les pénalités sur les taxes arriérées dans certains cas.

Mr Leeds, au fauteuil, désigne comme membres du comité de conférence, messieurs Jones, d'Orléans, Young, de Claiborne, et Kelly, de Winn.

Mr Gaskins, de Lincoln, par le fait du consentement unanime de la Chambre, présente un bill, sans avis préalable, pour autoriser le jury de police de la paroisse Lincoln, à prélever une taxe additionnelle, dont le montant ne devra pas dépasser $4 000, afin de construire une prison pour la paroisse.

En vertu d'une suspension des règlements, le bill est lu pour la seconde et pour la troisième fois.

Mr. Gaskins explique qu'il désire que le bill soit adopté aujourd'hui même, parce que la prison de la paroisse Lincoln vient d'être détruite par un incendie.

Le bill est finalement adopté.

Mr. Jonas, d'Orléans, appelle le bill No. 117 de la Chambre, relativement au droit de transférer une hypothèque pesant sur une compagnie de chemin de fer.

Ce bill revient du comité judiciaire avec quelques amendements.

En vertu d'une suspension des règlements, les amendements sont lus deux fois et le bill ainsi amendé est déposé sur le bureau sujet à appel.

Mr Jonas, au nom du comité judiciaire, présente un rapport favorable quant aux bills Nos 107 et 185, défavorable quant aux bills Nos 109 et 77.

Le comité judiciaire présente un substitut au bill No 118 de la Chambre, qui lui avait été référé, et recommande l'adoption du bill No 99 de la Chambre avec quelques amendements.

Quant au bill No 105 de la Chambre pour fixer le *per diem* et le *mileage* des membres de l'Assemblée Générale, le comité présente un rapport spécial à ce sujet.

Ce rapport dit que conformément à un article de la constitution, la législature ne saurait changer le *mileage* et le *per diem* des membres de l'assemblée générale qu'en réduisant le montant alloué, et cela avec le consentement unanime des membres de la dite Assemblée générale.

Mr McGehee, d'Ouest-Feliciana, appelle le bill No 109 de la Chambre, pour changer l'époque des sessions de la Législature. Ce bill revient du comité judiciaire avec un rapport défavorable.

Sur motion, le bill est renvoyé indéfiniment.

Mr Young, de Claiborne, appelle le bill No 7 de la Chambre, qui revient du comité de voies et moyens avec un rapport défavorable et la recommandation qu'il soit renvoyé indéfiniment.

Ce bill autorise les marchands, dans les paroisses rurales à vendre des médicaments en gros et en détail, sans payer deux licences pour cela.

Mr Young, demande une suspension des règlements afin de permettre que le bill soit lu deux fois et référé au comité judiciaire.—Accordé.

Le bill No 106 de la Chambre, qui pourvoit au remplacement du gouverneur et du lieutenant-gouverneur en cas de mort, de démission, ou de mise en accusation revient du comité judiciaire avec un rapport favorable.

En vertu d'une suspension des règlements le bill est lu trois fois et est finalement adopté.

Mr Lyons, d'Est Féliciana, appelle le bill No 75 de la Chambre pour empêcher les jurys de police dans les paroisses rurales de faire des contrats sans autorisation.

La seconde lecture du bill est demandée et accordée.

SÉANCE DES DEUX CHAMBRES.

Les sénateurs entrent dans la salle pour procéder à l'élection d'un sénateur des Etats-Unis.

Le vote est comme suit :

	Sénat.	Chambre.	Total.
Jonas	4	27	31
Gibson	4	13	17
Eagan	2	8	10
Wickliffe	3	8	11
Robertson	8	6	14

Pas d'élection.—Les sénateurs se retirent et la Chambre reprend sa séance régulière.

L'ORDRE DU JOUR

est appelé. Il s'agit du bill No. 54 de la Chambre, qui a trait à l'assessment des propriétés et à la perception des taxes.

La section 67 donne lieu à des débats prolongés.

Cette section prescrit que les taxes d'Etat devront être payées dans les premiers jours du mois de février de chaque année, et qu'un intérêt à raison de 8 pour cent par an, sera requis sur toutes les taxes payées après la date fixée.

Les membres de la campagne déclarent que les planteurs ne peuvent pas payer leurs taxes avant le mois de novembre de chaque année et qu'il est injuste de leur imposer une pénalité de 8 pour cent.

Mr Lyons, d'Est Féliciana, amende la section en fixant le paiement des taxes au mois de mai au lieu du mois de février.

Un message du Sénat est lu, annonçant que les bills Nos 21, 41, 56, 110 et 129 de la Chambre ont été adoptés, ainsi que le bill No 87 de la Chambre, auquel quelques amendements ont été suggérés.

Les débats sur la section 67 du bill du Revenu continuent.

A trois heures de l'après-midi l'appel nominal est demandé et l'on découvre qu'il n'y a pas de quorum présent.

Une motion est faite d'ajourner, mais la Chambre refuse de s'ajourner et le sergent d'armes reçoit l'instruction de se mettre en quête des membres absents.

A quatre heures, l'appel nominal est demandé de nouveau, et comme il n'y a pas de quorum présent, la séance est levée jusqu'au lendemain à onze heures et demie.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Weldon.

On rapporte sur l'assaillant de Mr Packard des détails prouvant assez bien qu'il est attaqué de folie. Il rêve de Wilkes Booth, l'assassin de Mr Lincoln et sa figure a des traits classiques comme ceux qui distinguaient l'audacieux artiste. Weldon, en arrivant à la Nouvelle-Orléans, n'avait pas d'arme, bien qu'il vînt ici tout exprès pour tuer quelqu'un. Il tâcha de s'en procurer une à bon marché, car il avait peu d'argent et il entra chez M. Paul Juge, armurier, rue de Chartres 96. Il demanda s'il pouvait avoir un revolver pour deux piastres. M. Juge lui répondit qu'il n'en avait pas de ce prix, mais qu'il pouvait lui céder un Deringer à cette condition. Weldon accepta et pria Mr. Juge de charger le pistolet.

Pendant qu'il procédait à cette opération, Weldon lui adressa plusieurs questions à propos de Mr Packard et adressa les mêmes questions à plusieurs autres personnes qui se trouvaient dans le magasin. Il voulait savoir où demeurait Mr Packard ; et dit qu'il serait bien aise de faire sa connaissance. Il ajouta plusieurs autres choses semblables et comme personne ne pouvait lui donner les renseignements qu'il désirait, il demanda brusquement si l'on ne serait pas bien aise d'assister aux funérailles de Mr Packard. "Enfin, dit-il, si vous ne connaissez pas Packard, connaissez-vous J. Wilkes Booth ?"

Il sortit avec le pistolet tout chargé, et une heure après ces mêmes personnes apprirent qu'on avait tiré sur Mr. Packard. Mr. Paul Juge interrogé à ce sujet a dit qu'il se serait bien gardé de vendre un pistolet à Weldon, s'il eût pu présumer qu'il voulut en faire un pareil usage. Mais il prit pour des plaisanteries tout ce que Weldon disait.

Les personnes auxquelles Weldon a parlé dans le magasin de Mr. Juge, pensent qu'il était fou ou qu'il était, le jeudi matin, sous l'influence d'un fort stimulant.

Depuis qu'il est en prison, Weldon n'a fait aucune variante à sa première déclaration, du moins autant qu'on peut le savoir. Son père est attendu ici aujourd'hui, ayant télégraphié qu'il partirait de Philadelphie lundi matin.

Joseph Hettel est toujours sous bonne garde, mais il ne paraît impliqué en aucune manière dans la tentative d'assassinat contre M. Packard.

Qui de droit la réclamera.

Le capitaine Kelly, de la station du 2me precinct de police, rapporte qu'une montre en or portant les Nos 13686 et 22126, a été trouvée sur la personne d'un prisonnier arrêté hier.

Blessure accidentelle.

Un petit négrillon, nommé Laurence Louis, âgé de 3 ans, s'est blessé au bras droit près du coude, en jouant avec un pistolet qui lui est parti entre les mains.

Noyé.

Le commis du bateau à vapeur Bastrop rapporte que le 17 du mois courant, à dix heures du soir, pendant que le bateau était arrêté à Justice, rivière Ouachita, un homme de couleur, Henri Wright, employé à bord, est tombé dans le fleuve et s'est noyé. On a essayé, mais en vain, de le sauver.

Puits de sûreté contre l'incendie.

L'ingénieur en chef du département des pompes du 6me District, a commencé à faire creuser des puits contre l'incendie dans son district. Un puits est creusé déjà au coin des rues St. Charles et Gén. Taylor. Comme l'eau manque le plus souvent dans cette partie de la ville, une amélioration pareille procure aux habitants du district une satisfaction générale. Le puits occupe un carré de huit pieds et a 15 pieds de profondeur. Il a coûté $65.

Salves de canon.

Le Plymouth a tiré hier trois salves de canon, une à 9 heures du matin, la seconde à midi et la dernière au coucher du soleil, en mémoire des contre-amiraux Alden, Bailey et Wilkes, décédés.

Anniversaire de la naissance de Washington.

Demain, jeudi, 22 février, anniversaire de la naissance de Washington, les bureaux de la Douane seront fermés à midi.

Bénéfice de M. C. E. Farbish.

Par suite d'un malentendu la représentation au bénéfice de M. C. E. Farbish qui devait avoir lieu au théâtre de l'Opéra a dû être donnée au théâtre St. Charles.

La pièce de Richelieu a été très convenablement interprétée. Nous n'avons que des félicitations à adresser à M. Chas. Pope qui s'est acquitté du rôle du Cardinal Richelieu d'une façon plus que remarquable. M. J. W. Blaisdell a admirablement récité le poème émouvant de Shamus O'Brien.

Après la représentation, théâtrale a eu lieu la partie de billard annoncée entre MM. Slosson et Sexton.

Vu l'heure avancée à laquelle s'est terminé le spectacle, il a été jugé convenable de faire une partie en 300 points au lieu de 500 comme il avait été d'abord annoncé.

Mr Sexton est resté vainqueur ayant fait ses 300 points contre son adversaire 149.

CONSEIL DE VILLE.

M. McCaffrey fait un rapport favorable sur une pétition des résidents de l'Avenue St-Charles qui s'adressent au Conseil pour des réparations à la voie publique. L'administrateur termine son rapport en imposant aux propriétaires de la dite Avenue l'obligation de contribuer aux dépenses avec la ville.

Par M. Bengston, une résolution qui autorise la ville à se procurer deux wagons de plus, destinés au transport à l'hôpital de Charité, des personnes trouvées malades et délaissées dans les rues, et aux cimetières, des morts enterrés aux frais de la ville.

Par Mr Diamond, l'ordonnance suivante : Il est ordonné qu'il sera du devoir des juges des cours municipales de transmettre tous les lundis, à l'administrateur de police, un rapport écrit de l'argent qui a été la semaine précédente. Le dit rapport devra renfermer les noms de toutes les personnes desquelles cet argent aura été obtenu soit sous forme d'amendes ou autrement; spécifier la nature de l'offense, la date où elle fut commise, etc. L'administrateur de police informera l'administrateur des comptes publics de la somme due par des juges et ceux-ci en recevant un mandat de l'administrateur des comptes publics remettront entre les mains de l'administrateur des finances l'argent en leur possession.

Pétitions.—M. Lucien Barrayo sollicite l'autorisation de tenir une salle de bals au coin des rues Gallatin et Barracks.

M. J. Gugenheim demande permission de construire un four à cuire (bake-oven) au No 115 de la rue Marais.

M. Jno. G. Roche, coroner des 1er, 4me, 5me et 6me districts, réclame deux mois de salaire, décembre et janvier.

TEMPERATURE.—20 fév. 1876.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	50	10
Midi	56	13
3 P. M.	60	15
6 P. M.	56	13

Prenez en considération
Les temps actuels
Et achetez
Un billet
Au tirage extra
de la
Loterie de la Louisiane
Le mardi 6 mars
Prix capital $40,000.
Billet $10.

LE MONDE MÉDICAL.—Nous empruntons à l'Annuaire médical de 1877 quelques détails qui méritent d'être reproduits.

La Faculté de médecine de Paris, dont M. Vulpian est le doyen, compte vingt-sept professeurs titulaires et vingt-sept agrégés en exercice.

Chaque hôpital important a son chef de laboratoire, un préparateur de chimie et un ou deux aides.

Il y a des facultés de médecine à Montpellier, à Nancy, à Bordeaux, à Lille, à Nantes et à Toulouse.

On compte, à Paris, vingt-quatre sociétés médicales, en dehors de l'Académie nationale de Médecine.

La presse médicale possède trois journaux paraissant plusieurs fois par semaine, quinze journaux hebdomadaires, 14 revues ou journaux bi-mensuels et dix-neuf journaux paraissant une fois par mois.

La province nous envoie vingt-sept journaux et revues s'occupant de questions médicales ou pharmaceutiques.

Il y a, à Paris, dix-huit cent trente-deux docteurs en médecine actuellement en exercice, deux cent quarante officiers de santé ou dentistes et neuf cent vingt-trois pharmaciens.

Le département de France qui compte le plus de docteurs en médecine, après la Seine, est celui de l'Hérault qui en a deux cent [illegible]. Le département qui en compte le moins est celui des Basses-Alpes où il n'y a que vingt-deux docteurs.

Enfin, pour nous résumer, il y a en France, 11,718 docteurs en médecine, 3,[illegible] officiers de santé, [illegible] et 7,427 communes pourvues de médecins.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

On lit dans le *Moniteur universel* :

"Depuis quelques jours on montrait en l'on, faisait se répandre, dans les groupes radicaux, une vive inquiétude au sujet de la nouvelle attitude que le ministère serait disposé à prendre. On annonce plus ou moins mystérieusement que le cabinet va à décider, on donnait comme certain qu'il est résolu à rompre de résistance sur le Sénat et à gouverner, s'il le faut, avec la majorité de la Chambre haute.

"Il y a dans tous ces bruits, que l'on répand dans un but facile à deviner, beaucoup d'exagération.

"La vérité, c'est que M. Jules Simon est de plus en plus convaincu de la nécessité de former dans la Chambre des députés une majorité gouvernementale conservatrice, dont les radicaux ne feront pas partie ; qu'il veut se ménager l'appui du Sénat, afin de pouvoir résister aux entraînements de la Chambre basse, dans le cas où, M. Gambetta arrivant à ses fins, l'Union républicaine voudrait y prendre la direction des gauches.

"En agissant ainsi, M. le président du conseil considère qu'il ne fait que se renfermer scrupuleusement dans les termes de son programme, et que les radicaux, après avoir fait, sans provocation et sans motif légitime, acte d'hostilité contre le ministère, le centre gauche et la gauche, se sont mis volontairement en dehors d'une majorité gouvernementale."

On lit dans la *Correspondance universelle* :

"Nous avons accueilli des bruits répandus par plusieurs journaux, au sujet de dissentiments [illegible] entre M. le président du conseil et M. le duc Decazes, touchant leurs rapports officiels.

"Nos informations propres, puisées à des sources diverses, nous permettent, aujourd'hui, d'affirmer que tout ce qui a été dit à ce sujet était de pure invention.

"Spécialement, ce qu'on a dit de prétentions contradictoires des deux ministres, concernant le communication de dépêches diplomatiques, est un ridicule roman, qui n'a pu prendre naissance que dans l'imagination de publicistes fort peu au courant des pratiques gouvernementales ou qui s'appliquent à créer des causes de mésintelligence en s'efforçant de réveiller des susceptibilités et des défiances.

"M. Jules Simon est président du conseil ; M. le duc Decazes a la direction des affaires étrangères ; le conseil des ministres se réunit plusieurs fois par semaine, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Ces situations diverses et le fonctionnement établi ne permettent même pas à des incidents, du genre de ceux dont on a parlé, de se produire.

"Nous pouvons ajouter que la solidarité la plus étroite, l'accord le plus complet n'ont cessé d'exister entre les membres du cabinet et le Président de la République."

On lit dans le *Bien public* :

"Le bruit court, au ministère des affaires étrangères, que M. le prince de Hohenlohe aurait prévenu le duc Decazes que le cabinet de Berlin aurait interdit à la frontière allemande, au moment où ils allaient être expédiés en France, deux journaux allemands contenant des attaques fort vives contre la France."

Il y a, en ce moment, un comité républicain très actif, à Francfort, qui est en communication suivie, au moyen de chiffres et de signes conventionnels, avec des comités de Lyon et de Paris.

Ce comité tend à étendre ses relations à d'autres villes de France.

Le préfet du Gers vient de révoquer deux maires bonapartistes qui, malgré une circulaire, avaient gardé des bustes de Napoléon III dans leur mairie.

Les journaux annoncent, en date du 15 décembre, publient le texte d'un traité conclu entre l'Allemagne et le gouvernement de Tougan, pour la cession d'un port à l'Allemagne.

Dépêchez-vous

Dépêchez-vous !
Et achetez
Un billet de dix piastres
Dans la
Loterie de la Louisiane
Qui se tirera
Le mardi 6 mars.
Lot capital
$40,000.

LE GÉNÉRAL CHANGARNIER.—Nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* la notice biographique suivante sur le général Changarnier dont le télégraphe a annoncé la mort le 14 février :

Changarnier (Nicolas-Anne-Théodule), né à Autun (Saône-et-Loire), le 26 avril 1793, sortit de Saint-Cyr, en 1815, avec le grade de sous-lieutenant, et entra, comme simple garde, dans l'une des compagnies privilégiées des gardes du corps de Louis XVIII. Il passa, comme lieutenant, en janvier 1816, au 60e de ligne, fermé de la légion départementale de l'Yonne. Il avec distinction, en 1823, la campagne d'Espagne et devint capitaine le 9 octobre 1825. En 1830, il faisait partie du premier régiment de la garde royale. Réintégré dans les cadres, il fut envoyé en Afrique, où il justifia par une série d'actions de vigueur et d'éclat, un avancement rapide. Chef de bataillon (31 décembre 1835), il se signala par son intrépidité et son sang froid dans la campagne du maréchal Clauzel contre Achmet-Bey, et nommé lieutenant-colonel le 22 janvier 1837.

La part que M. Changarnier prit ensuite à l'expédition des Portes-de-Fer lui valut le grade de colonel du 2e léger, et une seconde contre les Hadjoutes et les Kabyles, la croix d'officier de la Légion d'honneur. A la suite de l'expédition de Médéah et des affaires du col de Mouzaïa et du Chélif (1840), il fut fait maréchal de camp (21 juin). Trois années de nouveaux et brillants services, une blessure reçue près de Médéah, une vigoureuse charge de cavalerie contre des Kabyles supérieurs en nombre, enfin la réduction des tribus des environs de Tenez, qui soutenaient Abdel-Kader, le firent élever au rang de général de division (9 août 1843). En 1847, il reçut le commandement de la division d'Alger des mains du duc d'Aumale, gouverneur général de l'Algérie.

Lorsque M. Cavaignac eut été nommé par le gouvernement provisoire, à la fois général de division et gouverneur de la colonie, M. Changarnier revint en France, et, sollicita "le gouvernement républicain d'utiliser son dévouement à la France." M. de Lamartine le nomma ambassadeur à Berlin. Mais il préféra rester à Paris, et lors de la manifestation du 16 avril, si menaçante pour le gouvernement provisoire, il se mit spontanément à la tête des forces qui se trouvaient à la disposition du gouvernement et sut rétablir l'ordre. Au mois de mai, il alla remplacer en Algérie le général Cavaignac, qui venait siéger à la Constituante. Mais aux élections partielles du 4 juin, il fut lui-même élu représentant du peuple dans le département de la Seine. Le général Cavaignac, devenu chef du pouvoir exécutif, confia à M. Changarnier le commandement supérieur de la garde nationale de Paris, qu'il garda après l'élection présidentielle, et auquel même il joignit à deux reprises (9 janvier et 14 juin 1849) celui des troupes de Paris, portées alors au chiffre de 100,000 hommes.

Il tint dès lors une grande place dans les événements et les complications politiques de ce temps. Sa réputation et son attitude énergique prévinrent, le 29 janvier, la guerre civile dans les rues de Paris, et la rapidité et la décision de ses mesures, le 13 juin, sous les murs du Conservatoire. Adversaire déclaré des institutions républicaines, il parut pour être prêt à les détruire par la violence au profit des ambitions monarchiques les plus opposées, et tout le monde s'accordait à lui prêter le rôle de Monk. Après avoir soutenu, pendant dix-huit mois, contre les inquiétudes ou les hostilités de l'Assemblée, le pouvoir du président, M. Changarnier se montra contraire à la politique de Louis-Napoléon le 9 janvier 1851, il fut dépouillé de son double commandement. L'assemblée voulut, pour sa propre sécurité, lui confier en échange celui des troupes destinées à la protéger; mais le proposition des questeurs, destinée à donner à son président le droit de requérir la force armée, échoua, et M. Changarnier, qui avait déclaré dans la chambre que "pour inaugurer l'ère des Césars on ne trouverait ni un bataillon, ni une compagnie, ni une escouade," ne put rien pour prévenir ni pour empêcher le coup d'Etat. Arrêté, le matin du 2 décembre, il fut conduit à Mazas, où il resta quelques jours, puis éloigné de France par le décret du 9 janvier 1852. Depuis il résida en Belgique, à Malines, refusant de profiter de l'amnistie qui lui avait été accordée. Il rentra dans son pays.

En 1870, M. Changarnier rentra dans la vie publique. Il assista au blocus de Metz et fut l'un des principaux négociateurs de la capitulation de cette ville. Le 8 février 1871, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par le département de la Somme. Nommé en 1875, il fut nommé sénateur inamovible. M. Changarnier a toujours siégé à droite.

Nageant sur l'or
Toute votre vie
Telle sera votre position,
Si vous tombez sur un heureux
Numéro
Au tirage extra
de la
Loterie de la Louisiane.
Billet $10 chaque.
Lot capital $40,000.

—Le tsar suivant [illegible] été [illegible] par [illegible] de M. Thiers.

Le gouvernement [illegible]

—Le bruit, répandu par quelques journaux, de l'arrivée à Paris de M. le comte de Chambord, est [illegible]

Décédé hier à 11 heures et demie A. M. à l'âge de cinquante-quatre ans, M. FOURNERAUX, né à Paris (France). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, à trois heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 181 de la rue Toulouse, entre Bourgogne et Remparts.

De la part de ses amis.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, au Grunewald Hall.—Nile-Orléans, 20 février 1877.—Décédé, le 19 février 1877, à sept heures du matin, à l'âge de cinquante-deux ans, CHAS. JARDER, natif d'Alsace. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui, mercredi, 21 février, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence No [illegible] de la rue Casacalvo.

Salle de la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens.—Nile-Orléans, 21 février 1877.—Les officiers et les membres de cette société sont requis de s'assembler, à leur salle, aujourd'hui, mercredi, 21 février 1877, à deux heures de l'après-midi, pour assister aux funérailles de notre frère, CHAS. JARDER.

Par ordre. M. LAZZANT, Président.

AUG. [illegible], secrétaire.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré mercredi 21 février, à huit heures du matin, à l'église de St. Jean Baptiste, rue Dryades, pour le repos de l'âme de feue dame DOMINIQUE BOSCH, née Marie Lausson. Les amis et connaissances sont priés de vouloir bien assister à la cérémonie.

De la part de son mari et de ses enfants.

MESSE.

Une messe funèbre sera célébrée mercredi 21 février, à six heures du matin, à l'église de l'Archevêché, pour le repos de l'âme de feu JOSEPH LABARDE. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa veuve, de son fils L. Lagarde et de son gendre J. P. Caveau.

Entrepôt de Tapis.

AU No 27 DE LA RUE DE CHARTRES

Nous offrons, à DES PRIX REDUITS, notre stock de tapis, toiles cirées, etc., de toutes les largeurs et qualités.

A. BROUSSEAU & Fils.

Dr. A. POINCY,
De la Faculté de Médecine de Paris.
207, RUE ROYALE.

CONSULTATIONS en Français, Anglais, Allemand et Italien. De 7 à 8 heures. De 5 à 6 heures.

Personnelle.

Mr FRED. LASALLE Fils, prévient ses clients qu'il n'est plus associé avec J. MARDIS & CO.

FREDERICKSON & HARTE,
Chimistes et Pharmaciens,
139 RUE DU CANAL 139
(Bâtisse Touro)

Ont, constamment, un assortiment complet de Drogues, médicaments, préparations pharmaceutiques, eaux minérales, parfumerie, brosses, &c.

CULLOM & CASTELLANOS,
AVOCATS,

No 33 de la rue du Camp, coin Commune.

Bracelet Perdu.

PERDU, hier, un bracelet en or. Une récompense sera donnée à la personne qui le rapportera au No 226 de la rue Toulouse.

On demande

A ACHETER une MAISON dans le carré entre Levée et Remparts et St-Louis à Gravier. S'adresser au No 21 de la rue Royale à E. B. HUNT.

A vendre,

A l'arrivée de la goëlette "Laura B. Simmons",

500 tonneaux,

GUANO SOLUBLE du PACIFIQUE.

LEHMAN, ABRAHAM & CO.

Au coin des rues Bienville et Gravier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de l'Orléans.—A l'assemblée des actionnaires, les officiers suivants ont été élus pour l'année courante.

E. HUARD, secrétaire.

Bureau de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, au coin des rues Villère et Levée.

E. HUARD, secrétaire.

RICHARD FROTSCHER,
MARCHAND DE GRAINES.

Aux Nos 15 et 17 de la rue Bienville.

Licenses de Ville de 1877.

Département des Finances, Hôtel de Ville. Nlle-Orléans, 15 janvier 1877.

LES LICENCES de ville de 1877, sont maintenant dues et sont payables à ce département.

J. G. DENIS, Administrateur des Finances.

Faïence, Porcelaine, Verrerie, ARTICLES DE MENAGE.

207 Rue du Canal 207

J. B. VINET avec B. VINET.

Maladies Chroniques.

Consultations de 10 à 2 heures et de 5 à 7.

DR O. TROTTY.

PHARMACIE DUCONGE
A. CARROUCHE,
Produits Pharmaceutiques français.

Sylphium Cyrenaïcum.

A. CARROUCHE, 103 rue de Chartres.

A vendre.

A bon marché pour cause de départ.

Discours sur la PAPAUTÉ
—PAR LE—
Révérend Père MAUMUS
—A LA—
SALLE GRUNEWALD.

Le Comité des Dames, en voie de faire les préparatifs pour la célébration du CINQUANTIÈME anniversaire de l'Episcopat de Sa SAINTETÉ, le Pape PIE IX, a l'honneur d'annoncer que le

Révérend Père MAUMUS,
de l'ordre de St-Dominique,

ayant consenti à prononcer un discours sur "Le rôle de la Papauté dans le monde et la place de Pie IX dans l'histoire," embrassant les importantes questions de l'Unité Romaine et du Pouvoir Temporel des Papes."

Les Catholiques de la ville et le public en général sont priés de se réunir à la

SALLE GRUNEWALD,
SAMEDI, 24 Février courant,
A HUIT HEURES DU SOIR,
Pour ENTENDRE L'ELOQUENT ORATEUR.
ENTRÉE LIBRE.

COMITÉ SPÉCIAL. [list of names illegible]

COMITÉ DE RÉCEPTION.

J. ALDIGE, ARTHUR POINCY, CASTELLANOS — Présidents.

Les membres du Comité de Réception sont priés de se réunir au presbytère de la Cathédrale VENDREDI, 23 courant, à 8 heures du soir.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE
HEBERT & CIE.,
Les Filles de Monte-Cristo,
Par CHARLES TESTUT.
Un volume grand in-octavo, de 450 pages.
Prix: $2 50.

FELIX OLAVEL,
PHARMACIEN,
Au coin des rues St-Pierre et Dauphine.

De retour à la Nouvelle-Orléans, informe ses amis et le public qu'il a repris son établissement de droguerie et les principaux produits chimiques et pharmaceutiques.

R. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC.

Passage de la Bourse.

Les plus grands soins apportés aux examens de titres et aux procurations.

Grocerie à vendre pour cause de départ.

UNE GROCERIE bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers de la ville. Pour plus amples renseignements, s'adresser à U. MARINONI, 95 Vieille Levée.

LEON MEDAL
CONFISEUR,

No 9 rue de la Vieille-Levée, Nlle-Orléans.

CANDIES, CONFECTIONERY ET PATISSERIES.

CHOCOLAT, FRUITS CONFITS, SIROPS, GELÉES, DRAGÉES, BONBONS ASSORTIS.

AGENCE DE FEUX D'ARTIFICE.

Magasin Fashionable d'articles à bon marché.

Le Fashionable Cheap Store
Tenu par
J. A LACROIX,
Au coin des rues Française et Victoire.
BOTTES ET SOULIERS

Fabrique à vapeur de Chaussures à vis.

GROS ET DETAIL.

P. PAVIA.

FABRICANT de chaussures à vis en tous genres.

Argent à prêter.

ATTENTION!

M. ANDRIEU - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES FAITES EN VILLE.

BOIS CHARPENTE
AU MOULIN "STAR,"
Coin des rues Remparts et Gaillard.

Ecole d'accouchement du Missouri

Au Public.

Avis aux consommateurs de Coke.

Bureaux de la compagnie du gaz de la Nlle-Orléans, 31 janvier 1877.

A dater de LUNDI, 19 février, la compagnie vendra le coke dans les usines, boisseaux, au prix réduit de cinquante cents le baril.

T. VALLOIS, Secrétaire.

Brasserie à Vapeur.

Rue Bienville.

NOTRE bière sera vendue aux consommateurs aux prix les plus raisonnables.

H. F. GUERIN, Propriétaire.

En débarquement du navire Ste-Geneviève, de Bordeaux.

100 barriques Olives Verdales. 25 caisses Huile d'Olive Vierge de Nice.

M. A. MAGAL.

CONFORMÉMENT à une résolution du Bureau de Commerce, l'Assurance Co., à une séance régulière, le 14 février 1877, une assemblée des actionnaires aura lieu le SAMEDI, 17 mars, à midi, pour procéder à l'élection.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ASSURANCE MARITIME.
Orient Mutual Insurance Co.
—OF—
New York.

EMISSION de certificats payables en monnaie courante, aux bureaux de la compagnie, à New York, ou en or, aux bureaux de MM. Kleinwort, Cohen & Co. de Londres.

JOHN E. LAFITTE & CO. Agents.

Au No. 106 de la rue Gravier.

Au Public.

Nlle-Orléans, 15 février 1877.

Restaurant Toulousain
—TENU PAR—
PAUL SARREBRESSOLES.
RUE ROYALE.

Ouverture : SAMEDI, 17 Février.

Déjeuners 40 Cts.
Dîners 40 Cts.

A. DABEZIES,
(Successeur de T. BARD,)
Vétérinaire et Maréchal Ferrant.
Nos 129 et 134 RUE TOULOUSE.

Avis.

JE préviens le public, que je ne serai responsable d'aucune dette contractée par mon fils mineur, Joseph L. F. Iglis.

Un bon Directory est comme une bonne femme—Chaque homme doit en avoir une.

DIRECTORY de la VILLE
1877.

NE TARDEZ PAS UN SEUL JOUR, MAIS ACHETEZ IMMÉDIATEMENT, UN EXEMPLAIRE DU nouveau Directory.

L. SOARDS & CO., Editeurs.

Au No 5 du Commercial Place.

En débarquement de la barque STE-GENEVIÈVE venant de Bordeaux.

Aux Planteurs Sucriers.

LE RATTOON PICKER de A. TROUARD.

FOSSTALL & JUMONVILLE, 20 Carondelet.

W. A. REYNOLDS, Coin South Market et Fulton.

CHANGEMENT DE DOMICILE
Au coin Chartres et Conti.

C. ROUYER,
DOREUR, GALVANISEUR,
BRONZEUR ET OPTICIEN

NOUVEL ARRANGEMENT,
1877.

NOUS nous sommes établis, d'une manière permanente, à la Nouvelle Orléans, pour y exécuter des TRAVAUX EN FER, et des INSTALLATIONS DE GAZ et TRAVAUX EN CUIVRE.

CAMPBELL, FERGUSON & CO.

Garçon de salle à manger.

PEYCHAUD & GARCIA.

AU No 66 DE LA RUE DU CAMP.

Restaurant des Etats-Unis.
XAVIER FAUCON,
RUE DE LA COMMUNE.

LES PIANOS PLEYEL

PLEYEL, WOLFF & CO.,
A PARIS.

LOUIS GRUNEWALD,
Au Grunewald Hall.

CHAS. E. KELLS
ET
M. VIET,

J. VERGNOLE,
IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNACS, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tous autres.

VERGNOLE, Propriétaire, Nlle-Orléans.

Les meilleurs Engrais !

LES ENGRAIS VILLE.

Fabrique de Chaussures du Sud
JOHN HANSEN.

Aux Nos 22 et 24 de la rue du Canal, NOUVELLE-ORLEANS.

Somnambule.

CONSULAT DE FRANCE
A LA NOUVELLE-ORLEANS,
4 RUE ST-LOUIS.

Avis. Nouvelle-Orléans, Février 1877.

L. GIROT.

Tailleur Fashionable.

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.